

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2007-0991/PR/MEFPCP portant affectation de deux parcelles de terrains au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

n° 2007-0991/PR/MEFPCP

**Ministère**Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification,  
chargé de la Privatisation**Date de publication**

22 décembre 2007

**Numéro JO**

n° 24 du 31/12/2007

**Date du numéro**

31 décembre 2007

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La constitution du 15 septembre 1992**VU**Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**La Lettre n°2038/07/DGPN du Directeur Général de la Police Nationale

SUR proposition du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du 17 décembre 2007.

## TEXTE INTÉGRAL

**Article 1er**

Il est affecté au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation deux parcelles de terrains ayant respectivement pour superficie 14.545 et 1.297 m2 sise l'une à Salines et l'autre à Gabode IV.

**Article 2**

La première parcelle est destinée à l'édification d'une caserne pour les sapeurs pompiers de la Direction de la Protection Civile et l'autre à l'implantation d'un Commissariat de Police à Gabode IV.

**Article 3**

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, la Directrice des Domaines fera remise desdites parcelles au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Un procès verbal de remise sera dressé lequel comportera la délimitation officielle ainsi que l'évaluation desdits terrains.

---

**Article 4**

Le présent Arrêté sera exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**